

HONDURAS

La décision de la Cour suprême constitue une lueur d'espoir pour deux militants des droits des populations indigènes actuellement incarcérés

Index AI : AMR 37/014/2004

ÉFAI

Jeudi 25 novembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a déclaré aujourd'hui qu'elle considérait les deux dirigeants indigènes Leonardo et Marcelino Miranda comme des prisonniers politiques, dans la mesure où les charges qui pèsent contre les deux hommes sont de nature politique et où ils n'ont pas bénéficié d'un procès équitable.

Leonardo et Marcelino Miranda font partie des dirigeants de la communauté indigène Lenca de Montaña Verde, dans la municipalité de Gracias (département de Lempira). Ils sont incarcérés depuis leur arrestation, en janvier 2003, par des policiers armés, qui les avaient torturés devant leurs proches et pendant le trajet jusqu'à la prison.

« Le procès de Leonardo et Marcelino Miranda a été entaché d'irrégularités, a déclaré Amnesty International. Le dossier à charge était insuffisant et le tribunal a fait preuve de partialité lors de l'audition des témoins, ne prenant en compte que les témoignages de l'accusation et ignorant purement et simplement ceux de la défense. »

Les deux frères ont été condamnés en décembre 2003 à vingt-cinq ans d'emprisonnement pour l'assassinat, en 2001, de Juan Reyes Gómez. L'appel introduit par la défense ayant été rejeté au mois de juin 2004, un deuxième recours a été présenté devant la Cour suprême du Honduras.

Celle-ci s'est prononcée le 11 novembre en faveur de Leonardo et Marcelino Miranda, infirmant la sentence prononcée contre eux en première instance, au motif que celle-ci soulevait un certain nombre de problèmes techniques sérieux.

« Cette décision constitue une lueur d'espoir pour les deux hommes, dans leur combat pour obtenir justice, a estimé Amnesty International. Toutefois, elle ne fait qu'annuler la sentence et l'affaire doit

maintenant être réexaminée par la cour d'appel de Santa Rosa de Copán. »

« Les charges qui pèsent contre Leonardo et Marcelino Miranda ne sont pas motivées par des présomptions relatives à des actes criminels qu'ils auraient commis. Elles visent avant tout à mettre un terme à l'action menée par les deux hommes en faveur de l'environnement et pour la reconnaissance des droits fonciers des populations indigènes. »

Les atteintes aux droits des populations indigènes du Honduras et l'incapacité des pouvoirs publics à enquêter sur celles-ci et à traduire les responsables en justice préoccupent depuis des années Amnesty International. Les poursuites engagées contre les frères Miranda visaient, semble-t-il, à entraver l'action de ces derniers pour la reconnaissance des droits fonciers de leur communauté, et étaient appuyées par de puissants intérêts politiques et économiques, opposés à cette action.

« L'incapacité du système judiciaire du Honduras à garantir aux frères Miranda un procès équitable se traduit par une sentence qui leur interdit, de fait, de poursuivre leur action pour la défense des droits fondamentaux des populations indigènes, a conclu Amnesty International. À défaut de preuves établissant de manière claire et irréfutable la culpabilité de Leonardo et Marcelino Miranda, les deux hommes doivent être remis en liberté, afin qu'ils puissent poursuivre leur action. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5562, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>